



TARIFICATION DU SERVICE DE GARDE



FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE :

Place à 10.00\$ 2 périodes par jour

Matin-midi-soir : 10.00\$

Journée pédagogique : 17.05\$

FRÉQUENTATION OCCASIONNELLE :

MOINS DE 2 PÉRIODES PAR JOUR

Matin : 1.92\$

Midi : 4.67\$

Soir : 7.70\$

2 périodes par jour : 10.00\$

Journée pédagogique : 17.05\$

Politique du retard : 9.75\$(17h30-17h45) + 9.75\$(17h45-18h) + 9.75\$ (18h-18h15) etc...

Reçu d'impôt émis une fois l'an au parent payeur.

La tarification a été approuvée par le conseil d'établissement le 5 mai 2026.